GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
2020 > 2024

40 MESURES

#PrévenirPourProtéger

4 orientations prioritaires :

- les jeunes
- les personnes vulnérables
- la population
- les territoires

© Benoît GRANIER / Matignon

Jean CASTEX,
Premier ministre

« Vous le savez : je suis convaincu que la réponse aux défis de notre société passe par les territoires. C'est pourquoi j'ai tenu à ce que les acteurs locaux soient pleinement associés, non seulement à la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité, mais également à leur élaboration. Ensemble, nous permettrons à l'État de se réaffirmer là où il avait pu donner le sentiment de reculer sous le poids des trafics et de la violence. »

Marlène SCHIAPPA,
ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, en charge de la citoyenneté

© Fabrice BALSAMO

« Avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance, nous fixons un cadre pour tous les acteurs de la prévention autour de 4 grandes priorités : les plus jeunes, avant même l'âge de 12 ans ; les personnes vulnérables ; l'implication de la société civile dans la prévention de la délinquance ; et enfin une nouvelle gouvernance pour une politique de prévention adaptée à la réalité de chaque territoire. Avec un Fonds interministériel de prévention de la délinquance à son plus haut niveau depuis 10 ans – 69 millions d'euros – l'État veut donner à la SNPD les moyens de réussir ! »

40 mesures pour dynamiser la politique de prévention de la délinquance autour de 4 objectifs :

1 | **La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans :** en réinvestissant la prévention primaire, en mobilisant plus systématiquement les familles, en développant des actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyberdélinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

2 | **La protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables :** les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violences, les mineurs. Leur accompagnement sera en particulier renforcé par le déploiement des postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie.

3 | **Une implication plus forte de la population et de la société civile** dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique. La population sera davantage associée et consultée. La société civile sera sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes : monde sportif, entrepreneuriat engagé.

4 | **Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs :** préfets, autorité judiciaire, maires et présidents d'intercommunalités.

© MI-SG/DICOM - F.PELLIER

POURQUOI UNE STRATÉGIE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ?

- *La sécurité des Français est au cœur de l'action que mène le gouvernement depuis mai 2017.*
- *La prévention de la délinquance et la sécurité sont au cœur des attentes des Français à l'égard de l'État et des élus locaux.*
- *Pour être efficace dans la lutte contre la délinquance, les trafics, la violence et toutes les atteintes au pacte républicain, prendre le mal à la racine et agir sur les facteurs de risque est nécessaire.*
- *La prévention de la délinquance se situe au carrefour des politiques de sécurité, judiciaire, sociale, de la ville, du logement, scolaire et de la protection de l'enfance.*
- *Pour mobiliser de manière coordonnée l'ensemble des acteurs concernés, au service d'une efficacité renforcée.*

Circulaire du Premier ministre du 23 décembre 2020

À travers cette circulaire, le Premier ministre invite les préfets à décliner territorialement la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024. Ils devront veiller à la mise en œuvre opérationnelle des orientations arrêtées par la SNPD et en assurer une large diffusion auprès de l'ensemble des acteurs de prévention de la délinquance (services de l'État, élus locaux, tissu associatif) et du grand public. Cette mise en œuvre repose, notamment, sur la mobilisation et le renforcement des conseils de sécurité et de prévention de la délinquance.

Zoom sur les actions mises en place par le Gouvernement pour assurer la sécurité des Français :

- *Depuis 2018, déploiement de la police de sécurité du quotidien*
- *D'ici à 2021, mise en place de 60 quartiers de reconquête républicaine*
- *D'ici 2022, recrutement de 10 000 policiers et gendarmes supplémentaires*
- *Priorité donnée à la justice de proximité : 2 500 recrutements nets et 8,2 milliards d'euros dédiés à la justice en 2021.*

1 - Mise en œuvre opérationnelle de la SNPD

- *Promotion par les Préfets de la stratégie nationale et de ses priorités auprès de l'ensemble des partenaires locaux dans le cadre du conseil départemental de prévention de la délinquance ainsi que dans les conseils locaux, intercommunaux et métropolitains de sécurité et de prévention de la délinquance.*
- *Incitation des maires et présidents d'intercommunalités à recruter et former un coordonnateur CLSPD / CISPD / CMSPD ayant à vocation à devenir l'interlocuteur de proximité des services de l'État et de l'autorité judiciaire.*
- *Déclinaison des orientations de la SNPD dans les plans départementaux de prévention de la délinquance.*

2- Communication des orientations de la SNPD

- *Les Préfets sont invités à communiquer les orientations et priorités de la SNPD à l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalités de département.*
- *Valorisation des actions et dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la SNPD, ainsi que des financements du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) grâce à une présence visible du corps préfectoral sur le terrain.*

ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

- **Les dispositifs locaux et la prévention de la délinquance des jeunes :**

  11 000 jeunes suivis individuellement dans le cadre des groupes de travail des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

- **Nombre de Conseils locaux/intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD) :**

  805 CLSPD sur **1 186** communes ayant l'obligation de créer un CLSPD.

  132 CISPD au sein des communautés de communes et **139** au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) hors communautés de communes.

- **Travail d'intérêt général (TIG) :**

  Moyenne mensuelle des TIG prononcés entre juin et octobre 2020 : **1 386** mesures par mois (contre **1 081** à la même période en 2019).

  72 % des personnes condamnées à un TIG ont moins de 30 ans.

  10 253 collectivités territoriales sur la plateforme TIG360°.

- **Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) :**

  349 ISCG installés en 2020 et **125 500** personnes accueillies par leurs soins.

TERRITOIRES ET ASSOCIATIONS EN ACTION

Cette stratégie a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national sans pour autant imposer une politique uniforme.

➠ Une large place est faite à l'initiative et au droit à l'expérimentation.

(Les 40 mesures qui composent la SNPD sont illustrées par une « boîte à outils » de 43 fiches actions visant à en faciliter la mise en ceuvre.)

EXEMPLES :

LA PRÉVENTION DES JEUNES :

© TAPAJFRANCE : FRANCK PERROGON

- Métropole de Toulouse : développement du programme de travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) pour lutter contre la très grande pauvreté, en ciblant les jeunes à la rue et ceux des quartiers de la politique de la ville.

- Ville de Marseille : convocation des mineurs en défaut de civilité, accompagnés de leurs parents, pour un rappel à l'ordre solennel et/ou une proposition d'accompagnement par la Cellule de citoyenneté et de tranquillité publique de la ville.
- Eurométropole de Strasbourg : offre de 86 places de travail d'intérêt général autour d'un guichet unique pour orienter les jeunes.

ALLER VERS LES PERSONNES VULNÉRABLES :

© MI-SG/DICOM - D.MENDIBOURE

- La maison des séniors de la métropole de Dijon : accueil et information des séniors de jour, grâce au CCAS de Dijon, à l'Observatoire de l'âge et à la police nationale.
- Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie : financement multipartenarial (FIPD, Conseil départemental, Epci, commune, Udaf, Caf).
- Le centre d'accueil spécialisé pour les agressions de Rouen : une maison médico-judiciaire pour simplifier le parcours des victimes.

LA POPULATION :

© MI - F.BALSAMO

- Le comité d'éthique de vidéoprotection de l'Eurométropole de Strasbourg : avis et recommandations notamment d'habitants sur les problèmes d'éthique relatifs à la vidéoprotection.

LE TERRITOIRE :

© MI-SG/DICOM - J.GROISARD

- Le Comité des villes pour la sécurité urbaine de la métropole européenne de Lille : une instance de dialogue et de concertation entre 28 maires de l'intercommunalité.
- Conforter le rôle et le nombre des coordonnateurs des CLSPD/CISPD : des postes pour faire fonctionner, animer et améliorer les instances partenariales en charge de la prévention.

QUELLES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPD ?

Outil législatif

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

➠ Le maire est l'animateur essentiel de cette politique.

Ancrage territorial

- Obligation dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant un quartier prioritaire de la ville (QPV) de constituer un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), organisme regroupant le préfet et le procureur de la République, des élus locaux, des représentants de l'État et d'associations, ainsi que des organismes et professions concernés par les questions de sécurité.
- Déclinaison de la Stratégie dans des plans départementaux de prévention de la délinquance (PDPD), arrêtés par le Préfet, après consultation du procureur de la République et en collaboration avec le président du Conseil départemental.

Moyens financiers

- Afin de rendre opérationnelle la politique publique dédiée à la prévention de la délinquance, le SG-CIPDR dispose du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) relevant du budget du ministère de l'Intérieur.
- Les différents ministères, membres du CIPDR, contribuent également à l'opérationnalité de cette politique.

Exemples de leviers d'action :

- Le secteur associatif.
- Le travail d'intérêt général (TIG).
- Les intervenants sociaux en commissariat de police et en brigade de gendarmerie (ISCG).
- La médiation sociale en matière de tranquillité publique.
- Le parrainage par les pairs.
- La police municipale.
- La vidéoprotection.

Nouveau :

- La place renforcée de l'intercommunalité.
- Le secteur médico-social.
- Le milieu sportif.
- L'entreprenariat privé.
- Les outils d'insertion des Armées : Service militaire volontaire, Service militaire adapté.

www.cipdr.gouv.fr

cipdr@interieur.gouv.fr

01 53 69 24 10/11/12

SG_CIPDR

Sg-Cipdr